

Prolongation

Quelle valeur donner à la médaille des Forces de police nationale ?

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

En récompense de leur "bravoure" lors des événements qui ont eu lieu au Gabon au cours des deux dernières années, le commandant en chef de la police, le général de corps d'armée Jean-Clotaire Oye Zue, a honoré, en début de mois, quelques-uns de ses hommes. Si l'initiative doit servir d'inspiration pour d'autres administrations, elle reste ternie par des pratiques, de la part des flics, sans cesse décriées au quotidien par les citoyens.

LE 3 février courant, dans l'enceinte des Forces de police d'intervention (Fopi), le commandant en chef de la police, le général de corps d'armées Jean-Clotaire Oye Zue, a honoré plusieurs hommes issus des troupes placées sous son autorité. Un fait peut-être pas nouveau au sein de nos forces de sécurité et de défense, mais qui suscite tout de même qu'on s'y arrête un moment. D'autant que les agents récompensés l'ont été pour leur "engagement" et leur "ardeur" au travail. En effet, les bénéficiaires des médailles attribuées sont les policiers qui se sont distingués positivement par leur intrépidité, lors des événements des deux dernières années. C'est du reste ce qu'a soutenu le commandant en chef de la police. Au nombre des manifestations objet de ces récompenses, il cite les Coupes d'Afrique des nations (Can) seniors et cadette de 2017, la Can de handball, les 12e et 13e éditions de la



Photo : COE

En élargissant la médaille de la police à toutes les catégories de flics, le commandant en chef a brisé des barrières inutiles.

course cycliste Tropicale Amissa Bongo et, surtout, le scrutin présidentiel d'août 2016. Ainsi, a-t-il encouragé les récipiendaires à « *demeurer fidèles aux institutions de la République et à être les leaders d'une police résolument tournée vers l'amélioration significative de ses prestations au bénéfice des populations.* »

« *Ces deux dernières années, les efforts conjugués de toutes les composantes des Forces de police nationale ont contribué au bon déroulement de ces événements de portée nationale et internationale gérés par nos troupes,* », s'est satisfait le général de corps d'armées Jean-Clotaire Oye Zue.

AGISSEMENTS DÉCRIÉS. Lequel a fait état de la "reconnaissance" du haut commandement de la police. Ce qui

donne l'occasion, par ailleurs, de s'interroger sur la valeur même de ces distinctions dans un corps sans cesse décrié au sein de la population, en raison des agissements de ses agents. Particulièrement ceux affectés sur la voie publique et qui ont transformé leurs missions régaliennes en occasion d'extorsion de fonds, dépouillant à souhait de paisibles contribuables. La pratique est bien connue de tous, notamment ceux qui empruntent au quotidien les transporteurs urbains et périurbains. A ce sujet, que dire, par exemple, du mouvement de protestation des chauffeurs de taxis à Libreville, qui a paralysé le transport urbain le 5 février dernier? Jean-Robert Menié, président du Syndicat libre des transporteurs



Photo : D.R

Le commandant en chef de la police, le général de corps d'armée Jean-Clotaire Oye Zue, décorant un officier méritant.

terrestres du Gabon (Sylttag) parlait même « *des tracasseries policières devenues insupportables.* » Au point qu'on est amené à se demander si la réponse de la haute hiérarchie de la police devant cette situation devrait elle être d'encenser ses agents.

Une chose est sûre, beaucoup de membres de cette hiérarchie, chefs aujourd'hui étaient, hier, des agents de terrain. Ne pas mettre un terme aux pratiques pernicieuses serait donner raison à tous ceux qui pensent que tout "le monde est mouillé".

Le dictionnaire Larousse nous apprend que la récompense est donnée à une personne en échange d'un service ou pour un mérite spécifique. En somme, la médaille de reconnaissance a été instaurée pour té-

moigner la gratitude envers ceux qui posent des actes de bravoure au bénéfice, notamment, d'une nation. C'est, à en croire le commandant en chef de la police, le cas des membres de l'état-major et autres commissaires des Forces de police nationale qu'il a décorés au début de mois à la Fopi.

MISSIONS. Au cours de son laïus, le général de corps d'armées Jean-Clotaire Oye Zue n'a, d'ailleurs, pas manqué de rappeler à ses hommes le sens profond et symbolique des distinctions qu'il leur avait remises. Il appelait les uns et les autres à l'exemplarité et au respect strict de la mission de la police.

Une tâche essentiellement portée sur la protection des personnes et des biens, se matérialisant par la prévention et

la répression.

Sur le premier plan, son action se résume en la surveillance de la voie publique, la régulation de la circulation routière, la tenue des points chauds, la protection d'édifices publics et des points sensibles, etc.

Dans le domaine répressif, la police, conformément au Code de procédure pénale, est chargée de constater les infractions à la loi, d'en rassembler les preuves, d'en rechercher les auteurs et de les déférer devant les juridictions compétentes, en vue de l'application de la loi.

Au demeurant, la médaille de la police n'aura toute sa valeur que si les policiers se focalisent essentiellement sur ces prérogatives qui sont les siennes.



Photo : D.R

La médaille de la police, un honneur pour les récipiendaires.



Photo : Wilfried MBINAH

Certaines pratiques de ses agents sur la voie publique ternissent malheureusement l'image de la police.